

Exercice Budgétaire : 2023

Direction : DBIO

Fonction : 76 PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET GESTION
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
937/76/65748/76000005	520 003,29 €		2023 260 001,65 € 2024 260 001,64 €
907/76/20421/76000005		180 700,47 €	2023 144 560,37 € 2024 36 140,10 €
907/76/20422/76000005		26 241,00 €	2023 13 120,50 € 2024 13 120,50 €

Thème : C02.03 Chasse

Objet : Programmes d'actions 2023 de la Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France et de l'Association Maritime de Chasse du Calaisis

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 13 avril 2023, à 14:00, salle des délibérations - 11 mail Albert à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 20180831 du conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu la délibération n° 2021.01139 du conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n° 2021.01314 du conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 2022.00916 de la commission permanente du conseil régional du 19 mai 2022 adoptant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022/2024 de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France,

Vu la demande de subvention de l'association Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France (FRC HDF), réceptionnée le 27/07/2022,

Vu la demande de l'Association de Chasse Maritime du Calaisis (ACMC), réceptionnée le 06/08/2022,
Feuille n° 1 de la Délibération n° 2023.00224

Vu l'avis émis par la commission Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

CONSIDERANT / PREAMBULE :

La mise en œuvre de la politique régionale en matière de biodiversité repose notamment sur des acteurs avec lesquels la Région travaille en partenariat.

Un certain nombre d'actions conduites par la Fédération régionale des chasseurs étant convergentes avec les orientations de la Région en matière de biodiversité, une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2022-2024 a été signée entre la Région et la Fédération régionale des chasseurs.

Le programme d'actions présenté pour 2023 décline les objectifs opérationnels de cette convention.

DECIDE

Par 43 « Pour », 8 « Contre », 1 « Abstention »

Au titre du programme 76000005 (DBIO) – Agir en faveur des écosystèmes

D'ACCORDER :

- Des subventions pour un montant global de 726 944.76 € à chacun des bénéficiaires repris dans le tableau financier en annexe au titre de leurs programmes d'actions 2023. Les annexes font partie intégrante de la délibération.
- De prendre en compte les dépenses des opérations à partir du 1^{er} Janvier 2023.
- Compte tenu de la demande motivée et de l'analyse de trésorerie, une avance est accordée à la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France conformément aux indications reprises dans le tableau financier en annexe.

D'AFFECTER :

- Une AE 2023 de 520 003,29 €
- Une AP 2023 de 206 941,47 €

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (43) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JULIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Véronique TEINTENIER.

Pouvoirs donnés (12) : Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Anne PINON.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2023.00224

Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Paulette JULIEN-PEUVION, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT.

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Madame Zahia HAMDANE donne pouvoir à Monsieur Julien POIX.

N'ont pas participé au vote (3) : Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Véronique TEINTENIER;

Absent (1) : Monsieur Guillaume DELBAR.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION 2023.00224

NOM DE L'OPERATION : Programme d'actions 2023 de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France
N° de SIRET : 440 040 954 00024
Raison Sociale - Adresse : 1 Chemin de la voie du Bois- 80450 LAMOTTE BREBIERE
Représentant légal : Monsieur Willy SCHRAEN, Président
Date de réception de la demande de subvention : le 27/07/2022
N° de dossier : CPOC-000028

PRESENTATION DU PROJET :

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2022-2024, la Fédération régionale des chasseurs propose de mener en 2023 les actions suivantes :

Action 1 - Améliorer la connaissance sur la Barge à queue noire et sur un cortège d'oiseaux d'eau associé par le suivi des populations nicheuses et la caractérisation des zones de nidification

La Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France a souhaité décliner le Plan National de Gestion de la Barge à queue noire afin d'améliorer les connaissances sur l'espèce dans notre région via le suivi des populations nicheuses ainsi que par la caractérisation des conditions d'habitats préférentiels de nidification à partir des critères établis dans le cadre du nouvel Atlas Européen des Oiseaux Nicheurs construit par l'Européen Bird Census Council. Le travail de suivi de cette espèce a été engagé par la Fédération en 2021. À ce jour, environ 6 couples nicheurs ont été repérés en Hauts-de-France. Il est également prévu de suivre d'autres limicoles et anatidés (Canard souchet, Sarcelle d'été, Canard chipeau, Echasse blanche, Chevalier gambette, Vanneau huppé) avec lesquels l'espèce suivie cohabite ou qui sont accueillis dans des espaces proches.

Des préconisations de gestion supposées favorables aux espèces cibles sont établies pour chaque site suivi (post-suivi de la période de reproduction) pour que les gestionnaires puissent anticiper les changements et/ou les aménagements à mettre en place.

Les secteurs étudiés en 2022 seront maintenus en 2023. Il s'agit de sites accueillant ou ayant accueilli la barge à queue noire complétés par un échantillonnage de 10 mares par département à fort potentiel dans le Pas-de-Calais, la Somme et le Nord.

En 2023 les actions suivantes seront notamment réalisées :

- L'identification, le dénombrement des espèces nicheuses et la caractérisation des conditions d'habitats préférentiels de nidification.
- Un bilan de l'évolution des modalités de gestion sur chaque site sera également proposé.
- Un bilan détaillé pour chaque site de l'évolution du nombre de couples nicheurs et de l'évolution des pratiques de gestion

Action 2 - Contribuer au suivi de l'avifaune suivant les protocoles de l'Institut Scientifique Nord-Est Atlantique

L'Institut Scientifique Nord-Est Atlantique (ISNEA) a été créé en 2012 pour conduire de nouvelles études scientifiques répondant essentiellement aux multiples critères de la chasse durable. Les Fédérations des chasseurs des Hauts-de-France ont toutes décidé d'y adhérer pour prendre toute leur place dans le suivi de l'avifaune. En plus des 10 fédérations des chasseurs déjà adhérentes à l'ISNEA, une quinzaine de fédérations ont plus récemment rejoint le réseau pour réaliser les opérations de suivi des populations d'oiseaux migrateurs sur le territoire national. Les données de l'ISNEA font à ce jour l'objet d'analyses à l'échelle du réseau.

L'objectif de l'action proposée est de disposer de données à l'échelle de la région et de compléter les données existantes. En suivant les protocoles de l'ISNEA, la Fédération régionale des chasseurs souhaite poursuivre en 2023 son travail sur les protocoles suivants :

- la migration diurne des migrateurs terrestres,
- transect des oiseaux migrateurs hivernants,
- temporel des oiseaux communs,
- temporel des oiseaux d'eau,
- haute fréquence des oiseaux d'eau,
- la reproduction des oiseaux d'eau.

Une formation des opérateurs sera mise en place.

La Fédération régionale s'appuiera sur les Fédérations départementales dont elle coordonnera les comptages réalisés.

Action 3 – Projet CYN'Aménagement et Biodiversité

Afin de préserver la biodiversité et les espèces gibiers dont les fédérations départementales des Chasseurs ont pour mission première d'assurer la gestion et le suivi, le projet CYN' (aménagement et biodiversité) a pour ambition

l'aménagement des agrosystèmes autour de 2 grands axes de travail, déclinés en projets d'actions opérationnelles, à savoir :

1. Réaliser des diagnostics territoriaux des espaces agricoles (cartographie, évaluation écologique, priorisation des zones à enjeux, chemins) :
 - La mobilisation des communes, des agriculteurs-chasseurs, des propriétaires et des Groupements d'Intérêt Cynégétiques concernés (en particulier via un porter à connaissance), ainsi que l'accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets d'aménagements ;
 - L'établissement d'un bilan des aménagements proposés et mis en œuvre ;
 - La création d'un pré-diagnostic simple, clé en main pour les techniciens répartis par secteurs.
2. Promouvoir l'amélioration des pratiques et l'aménagement des espaces agricoles :
 - La promotion des couverts et techniques d'intercultures favorables à la faune sauvage granivore et insectivore (maintien des chaumes, couverts aérés, offre alimentaire) ;
 - Le pilotage d'une opération d'implantation des Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques (CIFI) ;
 - L'accompagnement à la plantation de haies, d'îlots arbustifs, essentiellement à destination des agriculteurs, en privilégiant les essences locales via notamment la marque « végétal local » ;
 - L'accompagnement à l'implantation d'îlots de biodiversité.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France se fixe comme mission de coordonner ce projet sur l'ensemble du territoire, avec un appui technique et d'animation qui se traduira par :

- La mise en place de partenariats avec la profession agricole, les collectivités, les entreprises et Agro-industries ;
- Une veille réglementaire PAC, participation Plan Agro-écologique régional, Plan agriculture et biodiversité, PSE, contribution aux groupes de travail sur la haie en Hauts-de-France (Région, DRAAF, AFAC...), CRAEC, MAEC.
-
- Une contribution à l'évolution des pratiques agricoles liées à la méthanisation, à l'appui d'un apport de connaissances de terrain.
- Une coordination administrative, technique et financière des projets

Action 4 - Zones humides et biodiversité

Les zones humides figurent parmi les types de milieux naturels qui ont le plus régressé en France et en Hauts-de-France. Afin d'accompagner les propriétaires de parcelles situées en zones humides dans la mise en œuvre d'actions concourant au maintien de leurs zones humides, la Fédération régionale des Chasseurs, par l'intermédiaire des Fédérations départementales, met en place un programme d'élaboration et de mise en œuvre de plans de gestion des zones humides.

Ce programme consiste à :

- accompagner les gestionnaires dont la zone humide aura été sélectionnée (en raison d'enjeux d'écologiques), dans la phase de diagnostic du milieu, grâce à l'élaboration/révision d'un plan de gestion. Le but est d'identifier les espèces et les habitats présents et de proposer des mesures de gestion concourant à leur conservation ou à leur reconquête,
- restaurer et aménager des sites présélectionnés (en raison d'enjeux écologiques) appartenant à des propriétaires privés personnes physiques ou morales ou des sites communaux, en finançant les travaux nécessaires et en faisant réaliser les études préalables aux travaux (hydrauliques, pédologiques, dossier Loi sur l'Eau) lorsque cela s'avère nécessaire. Le but est d'agir concrètement sur des milieux le nécessitant afin de restaurer ou d'accroître leur capacité d'accueil de la biodiversité,
- évaluer le bénéfice des travaux réalisés en faveur des espèces et habitats considérés, grâce à des suivis naturalistes adéquats. Le but est de vérifier que les travaux ont bien eu les effets escomptés (accroissement d'habitats patrimoniaux, arrivée ou maintien de certaines espèces...).

Un autre axe (hors financement régional) consiste à créer et gérer de nouveaux espaces d'accueils favorables à la biodiversité par acquisition de sites, le but étant de créer des vitrines écologiques mais aussi de diffuser les bonnes techniques de gestion.

Différentes actions sont prévues en 2023 :

- Réalisation des travaux d'aménagements et de restauration éligibles des 2 sites sélectionnés :
 - Marais privé (6ha) à Bailleul-sur-Thérain (60930)
 - Bassins communaux (16ha) à Grand-Laviers (80132)

- Réalisation des études préalables aux travaux nécessaires d'un site sélectionné :
 - Marais des Aulnaies (45ha) à Brimeux (62170)

Actualisation des données faune flore habitats en prévision de la rédaction du dossier Loi sur l'Eau (étude hydraulique en cours)

- Réalisation ou révision/actualisation d'un plan de gestion sur 8 sites sélectionnés :
 - Prairie humide privée (1ha) à Paillart (60)
 - Bassins de lagunage (2,78ha) de Quend et Fort Mahon Plage (80)
 - Site communal du fond de la Croisette (6,13ha) à Bonnières (62)

- Site privé de la pisciculture de Monchel (7,36ha) à Conchy sur Canche (62)
- Marais de Becquerel (27,43ha) à Ecourt-Saint-Quentin (62)
- Marais de la Rochelle (2,29ha) à Groffliers (62)
- Marais privé (18.43ha) de Contescourt (02) (actualisation)
- Marais privé (7.80ha) de Fontaine les Clercs (02) (actualisation)

Action 5 - Création et déploiement d'un programme d'animations pour la préservation de la biodiversité en Hauts-de-France : ANIM'BIODIV Hauts-de-France

La Fédération Régionale des Chasseurs, parallèlement à ses actions de terrain, se mobilise afin de sensibiliser divers publics en particulier scolaires à la préservation de la biodiversité. Elle développe pour ce faire depuis plusieurs années des animations visant à transmettre des connaissances sur les différents habitats, la faune et des notions de base telles que la chaîne alimentaire, les écosystèmes et leur fonctionnement, la reconnaissance d'espèces etc...

Ces opérations ont cependant souvent été conçues au coup par coup sans réelle stratégie à long terme.

C'est pourquoi, la Fédération Régionale des Chasseurs souhaite aujourd'hui s'investir dans la rédaction d'un véritable programme d'éducation à l'environnement ainsi qu'à son déploiement.

Le projet a débuté en 2022 et a permis de définir une stratégie d'éducation à l'environnement en :

-constituant un pôle éducatif (définir les acteurs, les partenaires, le rôle de chacun). Ce pôle se compose des 5 animateurs des Fédérations départementales ainsi que du coordinateur du projet. Dans la mesure où les cibles principales de ce programme d'actions sont les établissements scolaires, les services du rectorat sont associés afin de mettre en adéquation les thématiques retenues avec les programmes de l'Education Nationale.

Des partenaires extérieurs tel que la Chambre d'Agriculture, l'Office National des Forêts, les Agences de l'Eau peuvent également être associés.

-rédigeant un programme d'actions (identifier le public cible, définir les thèmes des animations, le contenu, la mise en œuvre, les besoins en supports pédagogiques et en petit matériel, les outils participatifs),

-réfléchissant au déploiement de ce programme d'actions.

Pour l'année 2023, cette action visera le déploiement et la mise en œuvre du programme d'actions et se traduira par :

- la suite de la rédaction du contenu des animations prévues par le programme d'actions,
- la déclinaison de la première boîte à outils du programme d'actions (forêt) créée en 2022,
- la réalisation d'animations nature et de temps de sensibilisation auprès des établissements scolaires et du grand public.

Les actions suivantes seront par ailleurs mises en œuvre :

1 –Rédaction du programme pédagogique d'animations génériques et préparation du prototype d'une mallette pédagogique sur le thème des zones humides.

2 – Déclinaison et duplication de la première boîte à outils du programme d'actions (forêt) avec la création et l'impression des supports pédagogiques.

3 – Réalisation des animations nature et des temps de sensibilisation auprès des établissements scolaires et du grand public. Cette action ne fait pas l'objet d'une demande de financements dans le cadre du présent dossier. Les animations seront financées par la participation des écoles et l'autofinancement.

Action 6 - Poursuite de l'animation de l'opération "un nichoir dans mon jardin" à destination des enfants

Dans un contexte de diminution inquiétante des populations d'oiseaux communs, la Fédération régionale des Chasseurs des Hauts-de-France a mis en place en 2019 une opération d'éducation à l'environnement, basée sur des actions de sensibilisation en milieu scolaire ainsi que sur le comptage des oiseaux visitant les jardins. Cette opération a pour finalité de sensibiliser les enfants à l'observation et à la reconnaissance de l'ensemble de ces espèces.

Le projet en 2023 aura pour objectif d'améliorer les connaissances des enfants sur les espèces d'oiseaux fréquentant les jardins de manière participative via trois actions principales :

1. Sensibilisation des scolaires à la reconnaissance des différentes espèces d'oiseaux fréquentant les jardins et initiation au suivi participatif.

2. Suivi des comptages participatifs et gestion de la base de données.

3. Investissement dans les nichoirs et communication sur la lutte contre les chenilles urticantes

Action 7 - Poursuite de l'opération participative de mise en œuvre d'aménagements favorables à la nidification des hirondelles en Hauts-de-France et suivi de leurs populations nicheuses

La Région accueille 3 espèces d'hirondelles en période de reproduction : l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle de rivage. L'Hirondelle doit faire face à un certain nombre de menaces dont la perte d'habitats de nidification, la difficulté à trouver la boue nécessaire à la construction des nids, une augmentation de la mortalité, un niveau élevé de compétition avec le Moineau domestique, la destruction de nids en raison des nuisances causées par les déjections, ...

Depuis 2020, la Fédération régionale des chasseurs a développé un projet visant à mieux connaître mais aussi à renforcer les colonies d'hirondelles présentes en région.

En 2023, elle souhaite poursuivre la dynamique engagée en se fixant 3 objectifs :

1. Favoriser la mise en place d'espaces boueux concourant au maintien et au renforcement des colonies tout en évaluant la plus-value apportée sur des sites pilotes (nombre de nids créés, nombre de nids reconstruits). Il s'agit de permettre l'installation d'espaces boueux par des particuliers, des collectivités, des associations...volontaires. Après évaluation de l'intérêt et de la motivation du volontaire, un « kit hirondelle » est fourni, accompagné de documents techniques d'installation et d'entretien et d'un panneau d'information. Un contrat d'engagement permet à la Fédération de recueillir les données liées à l'utilisation de l'aménagement.
2. Recenser les colonies d'hirondelles via un suivi participatif complété par un suivi mené par les techniciens des Fédérations. Il s'agit de compléter la cartographie en s'appuyant sur la base de données grand public et sur l'application métier interne.
3. Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation axée sur l'éducation des enfants et du grand public. Il est prévu de sensibiliser 20 classes et d'organiser 10 événements de sensibilisation grand public.

Action 8 - Re conduite de l'opération "Hauts-de-France Propres"

« Hauts-de-France Propres » est une opération d'envergure régionale, organisée par la Fédération régionale des Chasseurs des Hauts-de-France depuis 2017 en partenariat avec les Fédérations départementales des chasseurs, l'association régionale et les fédérations départementales de pêche et grâce au soutien financier et technique (communication régionale) de la Région.

Cette opération consiste à coordonner et à mettre en œuvre une campagne de ramassage des déchets disséminés dans la nature et à sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets.

Cette action permet une mobilisation de grande ampleur des citoyens en faveur de l'environnement des Hauts-de-France. En 2022, 58 000 personnes ont participé à l'opération sur 1 402 points de ramassage organisés avec pour résultats 7 283 m3 soit 1 937 tonnes de déchets ramassés.

Depuis le démarrage d'Hauts-de-France Propres, 252 000 personnes ont été volontaires pour ramasser 7 057 tonnes de déchets.

Cette nouvelle édition s'appuiera sur :

- la mobilisation des acteurs et le développement des partenariats locaux (structures intercommunales en charge de la gestion des déchets, communes, associations, entreprises, établissements scolaires, Parcs naturels régionaux...).
- A noter la mobilisation de la Fédération régionale de la Randonnée Pédestre pour cette édition 2023.
- des actions de communication en étroite collaboration avec la Région,
 - l'animation de 3 Comités opérationnels (Technique, Pilotage, et Partenarial),
 - la gestion des inscriptions, la distribution du matériel de ramassage et de sécurité, la coordination des points de ramassages, le suivi et la réalisation du bilan de l'opération.

De plus, cette année un recensement des dépôts sauvages via les agents de développement de la Fédération sera réalisé grâce à utilisation d'une application smartphone qui permettra de cartographier et qualifier ces dépôts.

Pour assurer une mobilisation optimale, la Fédération régionale des Chasseurs s'appuiera sur les fédérations départementales des chasseurs et de pêche.

La Région poursuivra son soutien en matière de communication à l'échelle des Hauts-de-France (mise à jour du site internet dédié permettant la saisie des manifestations, mise à disposition de supports de communication, établissement d'un partenariat média...).

La prochaine édition se déroulera les 17,18 et 19 mars 2023.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION EN FONCTIONNEMENT A TITRE INDICATIF – TTC

Programme : 76000005 N°Dossier : CPOC-000028	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES
Action 1 : Améliorer la connaissance sur la barge à queue noire et sur un cortège d'oiseaux associé par le suivi des populations nicheuses et la caractérisation des zones de nidification			
Salaires et charges	7 440,00 €	7 440,00 €	Région Hauts-de-France (50 %) 22 890,75 €
Mobilisation du personnel des fédérations départementales	32 370,00 €	32 370,00 €	Office Français de la Biodiversité 15 260,50 €
<i>Prestation FDC 59</i>	6 540,00 €	6 540,00 €	
<i>Prestation FDC 62</i>	15 080,00 €	15 080,00 €	
<i>Prestation FDC 80</i>	10 750,00 €	10 750,00 €	
Coûts indirects	5 971,50 €	5 971,50 €	Autofinancement 7 630,25 €
Sous total	45 781,50 €	45 781,50 €	45 781,50 €
Action 2 : Contribuer au suivi de l'avifaune suivant les protocoles de l'institut scientifique Nord-Atlantique			
Salaires et charges	10 800,00 €	10 800,00 €	Région Hauts-de-France (50 %) 53 268,00 €
Autres services extérieurs : mobilisation du personnel des fédérations départementales	81 840,00 €	81 840,00 €	Office Français de la Biodiversité 35 512,00 €
<i>Prestation FDC 02</i>	17 160,00 €	17 160,00 €	
<i>Prestation FDC 59</i>	14 520,00 €	14 520,00 €	
<i>Prestation FDC 60</i>	16 500,00 €	16 500,00 €	
<i>Prestation FDC 62</i>	17 160,00 €	17 160,00 €	
<i>Prestation FDC 80</i>	16 500,00 €	16 500,00 €	
Coûts indirects	13 896,00 €	13 896,00 €	Autofinancement 17 756,00 €
Sous total	106 536,00 €	106 536,00 €	106 536,00 €
Action 3 : CYN' Aménagement et biodiversité en Hauts-de-France			
Salaires et charges	79 040,00 €	79 040,00 €	Région Hauts-de-France (36,50 %) 117 791,59 €
Etudes, impression...	22 250,00 €	22 250,00 €	Office Français de la Biodiversité 129 950,07 €
Frais de déplacement, missions...	6 000,00 €	6 000,00 €	Fonds privés (AFAC) 10 000,00 €
Mobilisation du personnel des fédérations départementales	177 018,00 €	177 018,00 €	Autofinancement 64 975,04 €
<i>Prestation FDC 02</i>	34 840,00 €	34 840,00 €	
<i>Prestation FDC 59</i>	31 088,00 €	31 088,00 €	
<i>Prestation FDC 60</i>	42 750,00 €	42 750,00 €	
<i>Prestation FDC 62</i>	34 840,00 €	34 840,00 €	
<i>Prestation FDC 80</i>	33 500,00 €	33 500,00 €	
Coûts indirects	38 408,70 €	38 408,70 €	
Sous total	322 716,70 €	322 716,70 €	322 716,70 €
Action 4 : Zones humides et biodiversité Hauts-de-France			
Salaires et charges	11 260,00 €	11 260,00 €	Région Hauts-de-France (50%) 67 113,50 €
Etudes, impression...	4 300,00 €	4 300,00 €	Office Français de la Biodiversité 44 742,30 €
Mobilisation du personnel des fédérations départementales	101 720,00 €	101 720,00 €	
<i>Prestation FDC 02</i>	15 600,00 €	15 600,00 €	
<i>Prestation FDC 59</i>	7 000,00 €	7 000,00 €	
<i>Prestation FDC 60</i>	12 000,00 €	12 000,00 €	
<i>Prestation FDC 62</i>	55 120,00 €	55 120,00 €	
<i>Prestation FDC 80</i>	12 000,00 €	12 000,00 €	
Coûts indirects	16 947,00 €	16 947,00 €	Autofinancement 22 371,20 €
Sous total	134 227,00 €	134 227,00 €	134 227,00 €

Action 5 : Création et déploiement d'un programme d'animations pour la préservation de la biodiversité en Hauts-de-France : ANIM'BIODIV Hauts-de-France

Salaires et charges	21 610,00 €	21 610,00 €	Région Hauts-de-France (50 %)	18 500,75 €
Prestations extérieures	5 200,00 €	5 200,00 €	Office Français de la Biodiversité	12 333,80 €
<i>Impressions</i>	2 600,00 €	2 600,00 €		
<i>Maison de la nature et de l'Oiseau (02)</i>	2 600,00 €	2 600,00 €		
Frais de déplacement, missions	1 200,00 €	1 200,00 €	Autofinancement	6 166,95 €
Mobilisation du personnel des fédérations départementales	5 000,00 €	5 000,00 €		
<i>Prestation FDC 60</i>	2 500,00 €	2 500,00 €		
<i>Prestation FDC 80</i>	2 500,00 €	2 500,00 €		
Coûts indirects	3 991,50 €	3 991,50 €		
Sous-total	37 001,50 €	37 001,50 €		37 001,50 €

Action 6 : Poursuite de l'animation de l'opération « un nichoir dans mon jardin » à destination des enfants

Salaires et charges	20 640,00 €	20 640,00 €	Région Hauts-de-France (50 %)	49 404,25 €
Maintenance site internet, prestation association Maison de la Nature et de l'Oiseau ; travaux d'impression...	27 947,00 €	27 947,00 €	Office Français de la Biodiversité	32 936,20 €
Frais de déplacements, missions	4 500,00 €	4 500,00 €	Autofinancement	16 468,05 €
Mobilisation du personnel des fédérations départementales	28 370,00 €	28 370,00 €		
<i>Prestation FDC 02</i>	1 560,00 €	1 560,00 €		
<i>Prestation FDC 60</i>	10 750,00 €	10 750,00 €		
<i>Prestation FDC 62</i>	1 560,00 €	1 560,00 €		
<i>Prestation FDC 80</i>	14 500,00 €	14 500,00 €		
Achats matériels pour animations nature	10 000,00 €	10 000,00 €		
Coûts indirects	7 351,50 €	7 351,50 €		
Sous-total	98 808,50 €	98 808,50 €		98 808,50 €

Action 7 : Poursuite de l'opération participative de mise en œuvre d'aménagements favorables à la nidification des hirondelles en Hauts-de-France et suivi de leurs populations nicheuses

Salaires et charges	16 720,00 €	16 720,00 €	Région Hauts-de-France (50 %)	43 009,00 €
Prestations extérieures	15 257,00 €	15 257,00 €	Office Français de la Biodiversité	28 673,00 €
<i>Impressions</i>	2 307,00 €	2 307,00 €		
<i>Maison de la nature et de l'Oiseau (02)</i>	12 950,00 €	12 950,00 €		
Frais de déplacements, missions	4 200,00 €	4 200,00 €	Autofinancement	14 336,00 €
Outils de communication	3 000,00 €	3 000,00 €		
Mobilisation du personnel des fédérations départementales	29 420,00 €	29 420,00 €		
<i>Prestation FDC 02</i>	2 210,00 €	2 210,00 €		
<i>Prestation FDC 60</i>	13 500,00 €	13 500,00 €		
<i>Prestation FDC 62</i>	2 210,00 €	2 210,00 €		
<i>Prestation FDC 80</i>	11 500,00 €	11 500,00 €		
Achats petites fournitures (matériels d'animations nature)	10 000,00 €	10 000,00 €		
Autres (frais de livraisons)	500,00 €	500,00 €		
Coûts indirects	6 921,00 €	6 921,00 €		
Sous-total	86 018,00 €	86 018,00 €		86 018,00 €

Action 8 : Reconduction de l'opération Hauts-de-France Propres				
Salaires et charges	18 080,00 €	18 080,00 €	Région Hauts-de-France (50 %)	148 025,45 €
Prestations extérieures	111 300,00 €	111 300,00 €	Office Français de la Biodiversité	65 350,30 €
<i>Prestations FDP</i>	76 000,00 €	76 000,00 €		
<i>Prestation Fédé randonnée</i>	2 500,00 €	2 500,00 €		
<i>Prestation GIC 02</i>	32 800,00 €	32 800,00 €		
Frais de déplacements et de missions	1 000,00 €	1 000,00 €	Autofinancement	82 675,15 €
Mobilisation du personnel des fédérations départementales	76 486,00 €	76 486,00 €		
<i>Prestation FDC 02</i>	6 760,00 €	6 760,00 €		
<i>Prestation FDC 59</i>	16 926,00 €	16 926,00 €		
<i>Prestation FDC 60</i>	11 500,00 €	11 500,00 €		
<i>Prestation FDC 62</i>	20 800,00 €	20 800,00 €		
<i>Prestation FDC 80</i>	20 500,00 €	20 500,00 €		
Achats matériel de ramassage	75 000,00 €	75 000,00 €		
Coûts indirects	14 184,90 €	14 184,90 €		
Sous-total	296 050,90 €	296 050,90 €		296 050,90 €
TOTAL	1 127 140,10 €	1 127 140,10 €		1 127 140,10 €

Sur demande motivée de la Fédération Régionale des chasseurs des Hauts-de-France et après analyse du besoin de trésorerie par la direction, versement d'une avance de 50%, soit 260 001,65 €

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION EN INVESTISSEMENT A TITRE INDICATIF – TTC

Programme : 76000005 N° Dossier : CPOC-000028	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES
Action 3 : CYN Aménagements et biodiversité en Hauts-de-France			
Achats de matériels et équipements (Drone)	6 637,00 €	6 637,00 €	Région Hauts-de-France (48,77%)
Autres	243 700,00 €	243 700,00 €	Office français de la biodiversité
<i>Plants</i>	112 000,00 €	112 000,00 €	
<i>Abreuvoirs/ilots biodiversité</i>	131 700,00 €	131 700,00 €	
			Autofinancement
Sous total	250 337,00 €	250 337,00 €	250 337,00 €
Action 4 : Zones humides et biodiversité Hauts-de-France			
Travaux (prestations)	28 520,00 €	28 520,00 €	Région Hauts-de-France (50 %)
			Office français de la biodiversité
			Autofinancement
Sous total	28 520,00 €	28 520,00 €	28 520,00 €
Action 5 : Création et déploiement d'un programme d'animations pour la préservation de la biodiversité en Hauts-de-France : ANIM'BIODIV Hauts-de-France			
Achat matériels (Mallettes Pédagogiques)	9 000,00 €	9 000,00 €	Région Hauts-de-France (50 %)
			Office français de la biodiversité
			Autofinancement
Sous total	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €

Action 6 : Poursuite de l'animation de l'opération « un nichoir dans mon jardin » à destination des enfants				
Achats matériel pérenne (achats de nichoirs et de mangeoires)	77 200,00 €	77 200,00 €	Région Hauts-de-France (50 %)	38 600,00 €
			Office français de la biodiversité	25 733,30 €
			Autofinancement	12 866,70 €
Sous total	77 200,00 €	77 200,00 €		77 200,00 €
Action 7 : Poursuite de l'opération participative de mise en œuvre d'aménagements favorables à la nidification des hirondelles en Hauts-de-France et suivi de leurs populations nicheuses				
Achats matériel pérenne (bacs à boue)	2 500,00 €	2 500,00 €	Région Hauts-de-France (50 %)	1 250,00 €
			Office français de la biodiversité	833,00 €
			Autofinancement	417,00 €
Sous total	2 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
TOTAL	367 557,00 €	367 557,00 €		367 557,00 €

Modalités de versement de la participation régionale :

- Des acomptes intermédiaires pourront être versés au prorata des dépenses éligibles, selon les taux de participation de la Région définis par action précisés dans le budget prévisionnel annexé au présent acte et sur justification de la dépense de l'avance et des dépenses éligibles réalisées en sus, dans la limite de 80% de la subvention allouée, après vérification du service fait, au vu de la présentation d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées par objectifs opérationnels, visé par le représentant légal dûment habilité. Aucun acompte intermédiaire ne peut être inférieur à 800 €.
- Le solde de la subvention sera versé après vérification du service fait, sur production :
 - d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées par objectifs opérationnels et des recettes perçues ou à percevoir visé par le représentant légal dûment habilité.
 - des pièces justificatives demandées dans l'acte juridique.

Par objectifs opérationnels, si la dépense subventionnable réelle s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention sera révisée sur la base des taux de participation de la Région définis par objectifs opérationnels précisés dans le budget prévisionnel annexé au présent acte.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
01/01/2023	31/12/2023

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION 2023.00224

NOM DE L'OPERATION : Programme d'actions 2023
 Raison Sociale : Association de Chasse Maritime du Calaisis (association loi 1901)
 N° de SIRET : 441 524 360 00019
 Adresse : 14 Route de Zutkerque – 62370 Nortkerque
 Représentant légal : Roger CATEZ, Président
 Date de réception de la demande initiale de subvention : le 03/08/2022
 N° de dossier : CPOC-000026

PRESENTATION DU PROJET :

Objectifs du projet :

Le Programme d'actions 2023 de l'Association de Chasse Maritime du Calaisis a pour objectif de préserver et restaurer les écosystèmes littoraux sur un espace estuarien d'environ 1450 hectares, de conserver les potentialités d'accueil pour les oiseaux d'eau en période de migration et de reproduction, de maintenir et organiser l'ouverture au public et la diversité des usages.

L'enjeu de préservation, de gestion et de restauration de cet espace de 1450 hectares est important en termes de biodiversité régionale. Ce site représente la transition Terre Mer du "Site du Fort Vert " pour lequel un programme de restauration des milieux et d'accueil du public a été proposé à l'initiative du Conservatoire du Littoral propriétaire de 300 hectares, en associant les acteurs concernés.

Afin de maintenir cet écosystème exceptionnel, l'Association de Chasse Maritime du Calaisis sollicite pour la 6ème année consécutive l'aide financière du Conseil Régional des Hauts-de-France pour le curage des courants d'arrivée d'eau de mer.

Effets et résultats attendus du projet sur le territoire :

Garantir l'arrivée d'eau dans les mares arrières dunaire et ainsi conserver les potentialités d'accueil pour les oiseaux d'eau en période de migration et de reproduction ainsi que les habitats d'herbiers patrimoniaux

Publics bénéficiaires finaux : ensemble des usagers (randonneurs, chasseurs, associations de découverte des milieux naturels).

INVESTISSEMENT

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF (en € TTC)

Programme : 76000005 N° Dossier : CPOC-000026	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Mesures de gestion indispensables au maintien des écosystèmes du Domaine Public Maritime de Marck-en-Calaisis et à la pérennisation de la mixité des usages <i>Travaux (prestations de curage des courants et des chenaux d'alimentation en eau de mer)</i>	52 482,00 €	52 482,00 €	Région Hauts-de-France (50 %)	26 241,00 €
			Cotisations, dons	26 241,00 €
TOTAL	52 482,00 €	52 482,00 €	TOTAL	52 482,00 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
01/01/2023	31/12/2023